

Certificat de navigabilité en cas de prorogation du certificat de pavillon

Confirmation / modification des données et de la navigabilité

Pour le yacht suisse (nom) :

il est attesté par la présente que les indications contenues dans le

certificat de pavillon précédent (n°) :

du (date de délivrance) :

sont

toujours valables

ou

doivent être modifiées comme suit :

Description des modifications (y inclus les nouveaux numéros de construction/de type/de contrôle
et/ou de série) :

.....
.....
.....
.....
.....

Date(s) des modifications :

Effectuées par :

.....
.....

**et que la navigabilité est toujours assurée sans restriction pour la zone de navigation enregistrée
et avec l'équipement associé.**

Informations générales sur l'inspection du yacht :

Dans l'eau ou à sec

Lieu et date :

Participants :

Coordonnées de l'expert/e soussigné/e :

Nom, prénom :

Adresse / Domicile :

Qualification / activité professionnelle (par ex. technicien de service de yacht, constructeur de bateaux,
chantier naval, ingénieur en construction ou en exploitation navale, navigateur, ou équivalent) :

.....

Lieu et date :

Cachet et/ou signature de l'expert :

Signature du/des propriétaire(s) du bateau :